



Avis d'audience

Le 22 octobre 2014

Réf. 2014-H-109

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience à la fin d'octobre pour étudier une demande d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) concernant le transfert de cinq permis à Laboratoires nucléaires canadiens (LNC). La Commission étudiera également la demande d'EACL au nom de LNC concernant la délivrance de deux exemptions accordées antérieurement à EACL.

Le gouvernement du Canada restructure EACL, ce qui nécessite la réorganisation de sa main-d'œuvre au sein de LNC avant la transition à un organisme gouvernemental exploité par une entreprise. LNC a été constituée en personne morale à titre de filiale d'EACL le 30 mai 2014.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'est pas nécessaire pour étudier la demande d'EACL puisque les changements demandés sont d'ordre administratif et ne soulèvent pas de questions liées à la santé, à la sûreté ou à la protection de l'environnement qui exigeraient d'être examinées dans le contexte d'une audience publique. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et EACL.

Une fois que la Commission aura délibéré à huis clos et pris une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Les mémoires sont disponibles auprès du Secrétariat à l'adresse suivante :

a/s de Julie Bouchard

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C. P. 1046

Télec. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca